

ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

**** NOUVEAU ****

Procédures pour les inscriptions via le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les cours identifiés (*)

INSCRIPTIONS du 1^{er} décembre (dès 10 h) au dimanche 8 janvier (16 h)

- PAR INTERNET : Rendez-vous sur notre le www.morinheights.com et cliquez sur le menu « services en ligne » et sous-menu « inscription en ligne » ou [cliquez ici](#).
- PAR TÉLÉPHONE au 450 226-3232, poste 132 OU EN PERSONNE au Chalet Bellevue, 27, rue Bellevue : du lundi au dimanche de 9 h à 16 h

La Municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs sans préavis et d'annuler ou de fusionner les cours advenant un nombre de participants insuffisant. Notez qu'un nombre minimal d'inscriptions pour la session complète est requis pour que le cours ait lieu et qu'il soit offert à la carte.

COMMENT S'INSCRIRE?

ÉTAPE 1 :

Obtenir votre carte citoyenne (si vous l'avez déjà, passez à l'étape 2)

Chaque personne (adulte ou enfant) qui souhaite s'inscrire à une activité et bénéficier du tarif « résident » doit avoir en sa possession une carte citoyenne VALIDE. Pour savoir comment vous la procurer ou la renouveler, veuillez consulter ce lien :

www.morinheights.com/Carte-citoyenne. Il sera ensuite possible de s'inscrire par Internet, au téléphone ou en personne.

ÉTAPE 2 :

Inscription par Internet (Besoin d'assistance? Le personnel de l'accueil du Chalet Bellevue pourra vous assister par téléphone)

1. Allez sur la page d'accueil du site de la Municipalité au <https://www.morinheights.com>
2. Cliquez sur le menu « services en ligne » ensuite « inscription en ligne »
3. Connectez-vous à votre compte ou créez votre compte
4. Suivre les étapes indiquées

Par téléphone

1. Contactez le Service des loisirs durant les heures d'ouverture avec votre carte citoyenne en main
2. Si votre carte est expirée, vous devrez la renouveler

En personne

1. Présentez-vous au Chalet Bellevue durant les heures d'ouverture avec votre carte citoyenne en main
2. Si votre carte est expirée, vous devrez la renouveler
3. Le personnel à l'accueil pourra procéder à votre inscription et à la perception des frais d'inscriptions

MODES DE PAIEMENT

- Inscription en ligne : carte de crédit
- Inscription par téléphone : carte de crédit
- Inscription en personne : carte de crédit, argent comptant, carte Interac ou chèque émis à l'attention de la Municipalité de Morin-Heights

TARIFICATION

- La Municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs des cours sans préavis
- Les non-résidents peuvent s'inscrire à tous nos cours en payant le tarif non-résident
- Pour les cours offerts dans le cadre de l'entente intermunicipale : une preuve de résidence est exigée afin de bénéficier du tarif résident

POLITIQUE D'ANNULATION

Si une personne inscrite à un cours désire annuler sa participation, la grille de remboursement suivante est prévue selon le moment où la demande est déposée :

- Avant le 2^e cours : 90% du coût d'inscription moins une retenue administrative de 10\$
- Après le 2^e cours : 75% du coût d'inscription moins une retenue administrative de 10\$
- Après le 3^e cours : aucun remboursement possible

DÉLAI DU REMBOURSEMENT

- **Pour une inscription payée en argent comptant, carte débit ou par chèque :** Prévoir un délai de 4 à 6 semaines avant de recevoir le chèque de remboursement, à l'adresse postale au dossier.
- **Pour les inscriptions en ligne ou au comptoir (Visa ou Mastercard) :** Le remboursement est effectué dans les meilleurs délais.

La Municipalité remboursera au participant inscrit la totalité du montant d'inscription à une activité lorsque :

- Le Service des loisirs annule l'activité pour manque de participants
- Le participant annule sa participation avant le début de l'activité
- Cette activité ne peut être réalisée pour toute raison hors du contrôle du Service des loisirs